

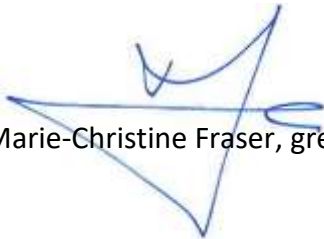
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-297

Prenez avis qu'à une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2019-297 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 250 800 \$ »

- Le règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 13 février 2020.
- Ce règlement entrera en vigueur le jour de leur publication, soit le 18 février 2020, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, le 18 février 2020.



Me Marie-Christine Fraser, greffière